

Un tribunal pour juger les évêques

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 10 juin 2015



Non, ce ne sont pas des laïcs horrifiés par l'attitude pleutre de leurs évêques, qui ont décidé d'inventer une Inquisition pour leurs évêques. Non, il s'agit du Pape, qui veut faire le ménage dans l'Eglise. Ainsi, les évêques qui se sont rendus coupables d'avoir protégé des prêtres pédophiles pourront être jugés par une nouvelle instance judiciaire créée au Vatican par le pape **François**. Les 5000 évêques pourront être jugés en cas de "manquement à leur devoir professionnel", en vertu du droit canon, par cette "nouvelle instance judiciaire à l'intérieur de la Congrégation pour la doctrine de la foi" (CDF).

Le pape a ordonné la nomination de personnel supplémentaire pour ces nouvelles fonctions. François a prévu une période de cinq ans pour évaluer l'efficacité du nouveau dispositif. Ce personnel "pourra aussi être employé pour les procès pénaux dans des cas d'abus de mineurs et d'adultes vulnérables (handicapés) de la part du clergé".

Les plaintes contre les évêques seront d'abord reçues par les congrégations pour les évêques,

pour l'évangélisation des peuples et pour les Églises orientales. Mais elles auront l'obligation de les transmettre à la Congrégation pour la doctrine de la foi.